

rence entre ce 20% et la dévaluation effective du franc suisse et du florin, sera versée à un fonds spécial dont la plus grande partie sera remboursée, plus tard, aux Etats membres de la Société.

Le budget de recettes total, c'est-à-dire le montant global à verser par les membres de la Société pour l'exercice 1937 a été fixé à 23,347,302 francs-or et réparti comme ci-dessous:

| | <i>Francs-or</i> |
|--|------------------|
| Cour permanente de Justice internationale..... | 2,049,066 |
| Bureau international du Travail..... | 6,086,930 |
| Secrétariat et autres activités..... | 15,211,306 |

La répartition de 2,062,480 francs-or de l'excédent a réduit le budget de recettes net à 21,284,822 francs-or. Etant donné que 35 unités sur un total de 923 sont attribuées au Canada, sa contribution pour 1937 s'établit donc à 807,116.8 francs-or, soit 155,773.54 dollars-or au cours actuel du change.

CINQUIÈME COMMISSION

(Questions sociales et humanitaires)

Protection de l'enfance

La cinquième Commission a exprimé sa reconnaissance au Comité spécial sur la constitution et le fonctionnement des commissions de la Société des Nations pour les suggestions relatives à l'amalgamation du Comité des femmes et des enfants et du Comité de la protection de l'enfance en la Commission consultative des questions sociales. Elle était d'avis que cette Commission devrait devenir un centre de documentation internationale sur les questions sociales qui serait mis à la disposition des gouvernements et des organisations privées; qu'elle devrait constituer un centre d'étude et qu'elle devrait aider à l'organisation de la collaboration entre gouvernements, à la préparation des conventions et des conférences internationales, et à l'établissement de la collaboration entre les organisations privées dans ce domaine. Tout en recommandant ce programme à la nouvelle Commission, la cinquième Commission n'a pas exclu la possibilité de s'occuper de nouveaux problèmes d'ordre général.

La cinquième Commission a constaté que lors de sa réunion durant la seizième Assemblée, elle avait attiré l'attention de la Commission consultative sur l'importance de considérer en premier lieu l'enfance normale. Au cours de la discussion sur l'œuvre accomplie durant l'année, on a remarqué que la Commission consultative n'avait pas encore eu l'occasion d'aborder les deux études qui avaient été recommandées en l'espèce, la première, une étude de l'organisation et de la poursuite de l'œuvre de la protection de l'enfance en ce qu'elle a trait à la compétence des autorités et des organisations privées, et la deuxième, l'extension de l'œuvre de la protection de l'enfance parmi les populations vivant dans des collectivités autres que les villes. On a donc cru bon de renouveler ces suggestions.

En s'occupant de questions budgétaires, la cinquième Commission, par résolution, a demandé à la quatrième Commission une majoration des crédits pour 1937 prévus pour les différentes charges afférentes à l'activité de la nouvelle Commission consultative des questions sociales.

La cinquième Commission a ensuite pris connaissance des sept points suivants relatifs à l'enfance que la Commission consultative a été chargée d'étudier: le placement familial, les aspects récréatifs du cinématographe, l'étude du problème des enfants dévoyés, les centres d'information, le problème de l'alimentation, l'abandon de famille et les enfants maltraités. La cinquième Commission a noté que l'étude du placement familial qui se poursuit a donné lieu à une documentation considérable, et elle a approuvé la continuation de cette étude.